

*Tout savoir
SUR...*

SG PATRIMOINE

Rechercher
une performance
durable sur
les marchés financiers

Qu'est-ce que SG Patrimoine ?

C'est un Fonds Commun de Placement (FCP) qui permet d'investir simplement sur l'ensemble des marchés financiers : actions, obligations, marché monétaire notamment. Il est dit « flexible » parce que son gérant peut modifier significativement la répartition de son portefeuille entre ces différentes classes d'actifs. Il procèdera à de telles modifications chaque fois qu'il le jugera nécessaire en tenant compte de l'évolution de l'environnement économique et financier. Son objectif consiste à rechercher une performance durable sur un horizon de placement de 5 ans, en contrepartie de l'acceptation d'un risque de perte en capital.

Que permet-il ?

- **Une diversification immédiate** : SG Patrimoine permet, en un seul versement, d'investir sur de nombreuses valeurs. L'univers d'investissement du fonds étant très diversifié, le gérant peut -à tout moment- choisir d'investir en priorité sur telle ou telle classe d'actifs, zone géographique ou thématique d'investissement (ex : obligations d'entreprises européennes, actions de tel ou tel pays...). Cette répartition devra être celle que le gérant juge comme étant la mieux adaptée à l'environnement économique et financier du moment.
- **Une gestion active** : dans un contexte où les différents marchés évoluent rapidement, le gérant de SG Patrimoine pourra faire évoluer la composition du placement pour l'adapter à ses anticipations, et ce, sans aucune intervention de votre part.
- **Un potentiel de rendement attractif** : sur son horizon de placement recommandé (5 ans minimum), SG Patrimoine a pour objectif de réaliser une performance annualisée de 5 % au-delà de l'EONIA capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants. Son rendement n'est ni acquis, ni connu à l'avance. Il dépendra à la fois des choix réalisés par le gérant et de l'évolution des marchés financiers.

Comment fonctionne SG Patrimoine ?

- Afin de sélectionner les titres et valeurs, le gérant de SG Patrimoine s'appuie sur un processus de décision collectif et rigoureux. Ce processus intègre les recommandations de nombreux spécialistes (analystes financiers, économistes, stratégestes...).
- Le gérant est également le garant d'un contrôle permanent du niveau de risque, calibré pour lui permettre de générer un rendement attractif.
- L'allocation est régulièrement analysée et modifiée pour tenir compte des évolutions des marchés. En effet, sur longue période, ce ne sont pas toujours les mêmes valeurs qui sont gagnantes. Il faut donc être réactif pour s'adapter.
- Ce placement est éligible aux contrats d'assurance vie, ce qui vous permet de bénéficier des avantages fiscaux spécifiques à cette enveloppe. Il est également éligible au compte titres ordinaire.

Quel en est le coût ?

Commission de souscription	Compte titres : 2 % jusqu'à 30 000 euros, 1 % au-delà. Assurance vie : frais sur versement (ou d'arbitrage) variable selon le contrat dans lequel est réalisé l'investissement
Frais courants	1,41%
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	2,00 % max. TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	1,10 % max. TTC
Commission de surperformance	20,00 % de la différence entre l'actif valorisé et l'actif de référence
Commission de rachat	Néant

Conformément à l'article 314-76 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions supplémentaires sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Les frais de gestion sont détaillés dans le prospectus.

Vos questions/Nos réponses

Où trouver de l'information, comment suivre mon placement ?

Avant toute souscription vous devez prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) et notamment de la rubrique Profil de risque et de rendement.

Par ailleurs, des relevés seront adressés à tous les clients ayant souscrit à ce placement : tous les 4 mois dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, une fois par an pour les détenteurs d'un compte titres.

A qui s'adresse ce placement ?

Ce placement est particulièrement destiné à celles et ceux qui disposent déjà d'une épargne de précaution (pour faire face aux aléas du quotidien) et qui cherchent à diversifier leur placement, à moyen terme, tout en acceptant un risque de perte du capital investi.

Votre Conseiller se tient à votre disposition pour répondre à l'ensemble de vos questions et pour s'assurer que ce placement est adapté à votre profil d'investisseur, à votre situation patrimoniale et budgétaire, ainsi qu'à vos objectifs et à votre horizon de placement.

DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'ÉQUIPE  SOCIÉTÉ GÉNÉRALE